

## AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ 2025-19

*Rilativu à l' :*

### **Appruvazioni di u bugetu primitivu di a Cullittività di Corsica pà l'asarciziu 2026**

**VU** le Règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù, notamment l'article 30,

**VU** la lettre de saisine par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite l'avis de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica sur le rapport susmentionné,

**CONSIDÉRANT** l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Ghjuventù di a Corsica qui prévoit que « Lorsque l'urgence où l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblea di a Ghjuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière »,

**CONSIDERANT** la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblea di a Ghjuventù, de saisir la commission organique « Sviluppu ecunomicu, Trasporti è Affari Europei » afin de produire un avis sur le sujet,

La commission réunie le 16 décembre 2025

**SE REJOUIT** d'un budget en croissance s'établissant à 2,033 Mds€, en hausse de 2 % par rapport au budget précédent. Cette augmentation intervient malgré un contexte national difficile (projet de loi de finances 2026 présumant une baisse des recettes pour les collectivités) et une inflation persistante.

**SE FELICITE** de l'investissement soutenu tout au long de cet exercice budgétaire.

**NOTE** une dette maîtrisée et évaluée en risque faible pour sa quasi totalité mais **APPELLE** à la prudence pour les prochains exercices concernant la capacité de désendettement. **SOULIGNE** que la maîtrise de la dette demeure un défi d'envergure pour la Collectivité de Corse pour assurer le plein exercice de ses compétences.

**SE SATISFAIT** de la maîtrise des charges de personnel, en baisse pour la première fois depuis la fusion des trois collectivités. **ALERTE** la Collectivité de Corse concernant ses frais de fonctionnement en augmentation à chaque exercice.

**ALERTE** sur l'inadéquation entre les recettes figées (DGF, DCT..) et les besoins croissants du territoire. **RAPPELLE** l'importance de l'indexation de la dotation de continuité territoire sur l'évolution de l'indice des prix défini par l'INSEE ou sur l'évolution du produit de la TVA.

**SE REJOUIT** de la priorité budgétaire donnée aux infrastructures de transport insulaires mais **S'INTERROGE** sur la vétusté des installations des Chemins de fer de la Corse malgré un investissement continu et **INTERROGE** le Conseil exécutif sur le projet de la Gare de Furiani.

**NOTE** la forte augmentation des dépenses consacrées à la langue corse mais **S'INTERROGE** sur les résultats concernant son enseignement malgré un budget alloué conséquent.

**S'INQUIÈTE** de la baisse des dépenses concernant les secteurs de l'environnement et de la sécurité.

**CONSTATE** que ce rapport vise à régulariser la situation comptable de la Collectivité de Corse en application du principe de sincérité budgétaire. La reprise de ces provisions acte la disparition de risques contentieux identifiés lors des exercices précédents.

**OBSERVE** que les services de la Collectivité assurent un suivi rigoureux des procédures judiciaires, permettant de libérer des fonds provisionnés.

**RELEVE** que la grande majorité du montant provient d'une décision de justice favorable à la Collectivité (rejet de la requête du demandeur par le Tribunal Administratif de Bastia), ce qui témoigne d'une issue positive de ce contentieux lourd pour les finances publiques.

**S'INTERROGE** sur certains montants relatifs aux provisions à certains litiges (près de 5 millions pour le 20RECC34, 1,375 million sur 20REC60) dont certains portent sur la rémunération ou les congés longue durée des agents.

**REAFFIRME** la nécessité d'une autonomie budgétaire et fiscale pour la Corse.

#### DÉTAILS DU VOTE : EXPRIMÉS

Réservés : 14

A Presidente di a cummissione « Sviluppu ecunomicu,  
Trasporti è Affari Europei »,  
Pauline Santelli